



**SOLIDARITÉS
NOUVELLES
LOGEMENT**

FONDS
DE DOTATION



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FONDS DE DOTATION

**Solidarités Nouvelles pour le Logement
2024**

www.solidarites-nouvelles-logement.org

SOMMAIRE

SNL, UN ACTEUR MAJEUR DU LOGEMENT D'INSERTION

P.3

LE FONDS DE DOTATION SNL

P.4

Mission

Dates clés

Gouvernance & Organisation

Conseil d'administration

RESUME DES ACTIVITES 2024

P.5

Chiffres clés

Calendrier faits marquants

ACTIVITES FINANCEES ET REVERSEMENT DES FONDS 2024

P.6

Donations et legs

RAPPORT FINANCIER

P.7-10

Compte de résultat simplifié

Bilan simplifié

SNL, UN ACTEUR MAJEUR DU LOGEMENT D'INSERTION

Créée en 1988, Solidarités Nouvelles pour le Logement regroupe aujourd'hui 6 associations en Ile-de-France, un fonds de dotation, une fondation abritée et une foncière immobilière avec pour objet « l'insertion par le logement ».

Depuis plus de 35 ans, l'action de SNL s'ancre dans la conviction que toute personne doit pouvoir habiter un logement décent pour trouver sa place dans la société.

SNL témoigne et mobilise pour trouver des solutions concrètes au mal-logement. L'association crée et loue des logements temporaires accessibles aux personnes les plus précaires, pour lesquelles aucune solution de logement stable n'existe.

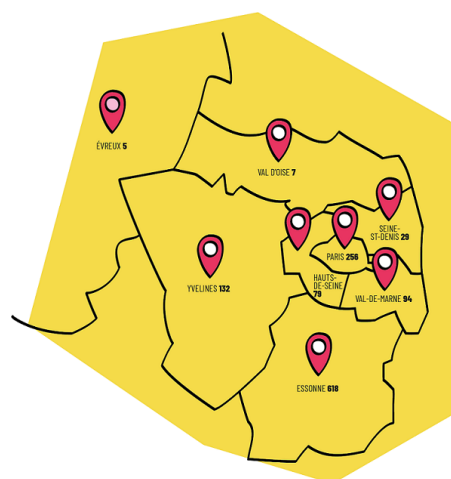
Bénévoles, locataires et salariés s'unissent localement pour accompagner ces nouveaux locataires, jusqu'à une solution de logement pérenne.

Ainsi, l'action de SNL s'articule autour de 4 axes principaux :

- la création de logements sociaux,
- la location de ces logements à des prix très accessibles,
- l'accompagnement des locataires,
- l'interpellation des acteurs privés et publics sur la thématique du mal-logement.

Au 31/12/2024, Solidarités Nouvelles pour le Logement ce sont :

- **14 394 personnes** accueillies puis relogées depuis 1988
- + de **1 361 logements mobilisés** en Ile-de-France
- **1 399 bénévoles** actifs
- **102 salariés** dont plus d'un tiers sont des travailleurs sociaux
- **93 % des ménages** sortants intègrent un logement pérenne



Implantation logements SNL Ile-de-France

LE FONDS DE DOTATION SNL

MISSION

Créé par SNL Union fin 2009, le Fonds de dotation Solidarités Nouvelles pour le Logement répond à un double objectif : servir l'intérêt général tout en accompagnant le développement de SNL Union et des SNL départementales au travers d'initiatives financées par le mécénat. Son action est effectuée dans le respect de la charte de SNL Union.

DATES CLES

Octobre 2009 : approbation de la création d'un Fonds par le conseil d'administration de SNL Union

Février 2010 : dépôt des statuts du Fonds Solidarités Nouvelles pour le Logement

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Le Fonds est régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008. Il constitue une entité juridique distincte de SNL Union. Ses comptes sont certifiés depuis 2010 par un Commissaire aux comptes indépendant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Baudouin de Pontcharra, Président de Chalandiz, agence de marketing digital (*jusqu'au 30 avril*)

Bertrand Chanzy, Retraité

Louis Valerian, Directeur financier

Elisabeth Muller, Retraîtée

Laurent de Verdière, Professeur

Marie-Claire Bidaud, Retraîtée

BUREAU

Baudouin de Pontcharra, Président (*jusqu'au 30 avril*)

Louis Valerian, Trésorier

Bertrand Chanzy, Secrétaire

Vie des Instances :

3 réunions du Conseil d'administration du Fonds SNL.

30 avril : Baudouin de PONTCHARRA est remplacé par Catherine LARRIEU en tant que Présidente du Fonds SNL

16 octobre : La démission de Laurent de Verdière est enregistrée

RESUME DES ACTIVITES 2024

📍 CHIFFRE CLE



383 000€ de biens reçus au titre de legs et donations.

📍 CALENDRIER DES FAITS MARQUANTS



Mars : Catherine LARRIEU et Anne MOLLET sont respectivement nommées Présidente et Directrice Générale de la fédération SNL Union. Ces deux femmes, qui ont en commun un parcours marqué par le sens de l'engagement et une connaissance fine du secteur de l'ESS, mettent leur expertise au service du Mouvement SNL.

16 Mars : SNL organise un séminaire dédié au modèle économique du mouvement regroupant bénévoles, salariés, et administrateurs. Une journée qui a permis de dégager des axes prioritaires et des plans d'action associés pour « mieux faire ensemble ».

Avril : Initiée en 2023, la refonte de l'identité visuelle de SNL est officiellement présentée à l'ensemble du mouvement. Ce chantier vient clore un travail de plusieurs mois, piloté par la fédération SNL, associant salariés, bénévoles, et administrateurs.



Anne Mollet et Catherine Larrieu



Séminaire inter SNL – 16 mars 2025

ACTIVITES FINANCEES ET REVERSEMENT DES FONDS

Le Fonds SNL conformément à son objet, n'intervient qu'au profit des entités SNL pour accomplir les missions du projet associatif de Solidarités Nouvelles pour le Logement. Accueillant historiquement le mécénat privé pour le compte de ses associations membres, il gère depuis 2020, et conformément à une décision du Conseil d'administration, exclusivement les libéralités (exception faite des soldes à reverser sur des opérations de mécénat non clôturées). Exonéré de tous droits de mutation sur tous les legs qui lui sont consentis, le Fonds offre ainsi un cadre juridique et fiscal sécurisé pour celles et ceux qui souhaitent transmettre leur patrimoine pour faire reculer durablement le mal-logement.

DONATIONS ET LEGS

DONATIONS ET LEGS DE 2024

De biens immobiliers

Donation d'un appartement à Sainte-Geneviève-des-Bois

Le CA du 28 avril 2024 a accepté, pour le compte et à la charge de SNL Essonne, la donation d'un appartement de 53m² de type T3 à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Legs d'un appartement à Palaiseau

Le CA du 15 novembre 2024 a accepté, pour le compte et à la charge de SNL Essonne, le legs d'un appartement de 77m² de type T2.

D'actif incorporel

Donation temporaire d'usufruit à Chaville

Le CA du 16 octobre 2024 a accepté, pour le compte et à la charge de SNL Hauts-de-Seine, l'usufruit temporaire d'un appartement de 43,80m² de type T1 à Chaville.

CESSIONS DE LIBERALITES

Legs d'avoirs bancaires

Le fruit de la vente du legs composé d'avoirs bancaires, accepté par le CA du 8 décembre 2023 a été reversé à SNL Essonne, conformément à la volonté du testateur.

Revente du legs d'un appartement à L'Île Saint Denis et reversement du fruit de la vente

Le legs d'un appartement situé à L'Île-Saint-Denis, accepté par le CA du 16 mai 2023 puis revendu le 9 février 2024, a été reversé à SNL Paris, conformément à la volonté du testateur.

RAPPORT FINANCIER 2024

📍 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (EN €)

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
Vente de biens et services	17 976	
Legs, donations et assurance vie		579 155
Contributions financières	7 500	
Dotation consommable	126 933	
Transfert de charges	17 580	28 256
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		104
Autre charges		
Produits d'exploitation	169 989	607 515
Autres achats et charges externes	50 387	28 757
Aides financières	389 330	306 133
Impôts & taxes	2090	2 409
Report en fonds dédiés		
Autres charges		1
Charges d'exploitation	441 808	337 301
Résultat d'exploitation	-271 818	270 214
Résultat financier	700	1157
Résultat exceptionnel	271 164	-271 164
Impôt sur les bénéfices	49	166
Résultat net	-3	41

• Produits

Les deux cessions de 2024 ont représenté un montant total de produits de 398 k€ avec :

- 99 k€ pour la vente de l'appartement reçu en legs ;
- 299 k€ pour la cession des avoirs bancaires.

Ce total se retrouve par la somme du résultat exceptionnel (reprise de la provision 2023 relative à la valeur des avoirs bancaires au 31/12/2023), des legs/donation et de la dotation consommable.

Le produit issu de la cession des libéralités a augmenté de **+90 k€** (+29%), passant de 308 k€ en 2023 à 398 k€ en 2024.

Les frais conservés par le fonds lors de la cession des libéralités constituent les produits de « vente de biens et services ». En 2023, ils étaient comptabilisés dans « transfert de charges ».

En 2024, SNL Union a réalisé une contribution de 7,5 k€ au fonds de dotation, afin d'assurer un résultat 2024 équilibré pour le fonds.

- **Charges**

Les **aides financières**, soit les versements aux SNL départementales, ont augmenté en 2024 (**+83 k€** soit +27%), suite aux deux cessions de libéralités :

- 90 k€ versés à SNL 75 (dont sont conservés 4,5 k€ de frais par le fonds)
- 299 k€ versés à SNL 91 (dont sont conservés 13,5 k€ de frais par le fonds)

Le **poste « autres achats et charges externes »** comprend principalement la sous-traitance de l'Union, les honoraires comptables, les honoraires liés aux legs/donations ainsi que les charges de détention des biens immobiliers (charges locatives, entretien). L'augmentation de ce poste (**+22 k€**) s'explique par une augmentation des charges locatives et d'entretien des biens immobiliers (+12 k€), en partie compensée par le poste « transfert de charges », et des honoraires liés au bien immobilier cédé (+11 k€).

BILAN RESUME

ACTIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Donation temporaire d'usufruit	36 736	
Bien corporels reçus par legs et donations destinés à être cédés	706 000	475 000
Titre de participation mobilière	46	46
Autre créances	40 803	300 148
Charges constatées d'avance	1 057	2 911
Disponibilités	21 871	229 037
TOTAL	806 512	1 007 142

La donation temporaire d'usufruit correspond à :

- La donation de l'usufruit temporaire de l'appartement de type T1 située à de Chaville, du 1er février 2024 au 31 janvier 2027.

Les biens corporels reçus par legs et donations destinés à être cédés à l'actif du bilan au 31/12/2024 pour 706 k€ correspondent respectivement :

- o au legs de l'appartement d'Altforville : 160 000€
- o à la donation de l'appartement situé à Meudon dans les Hauts-de-Seine : 216 000€
- o à la donation de l'appartement situé à Sainte-Geneviève des Bois en Essonne : 80 000€ (en 2024)
- o au legs de l'appartement situé à Palaiseau : 250 000 € (en 2024)

L'actif immobilisé de ces biens a augmenté comparativement à 2023 (475 k€) et 2022 (460 k€).

Les créances ont fortement diminué suite à l'encaissement du legs constitué d'avoirs bancaires en 2024.

PASSIF RESUME

PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Fonds propres	331 516	1 041
Fonds reportés	412 736	475 000
Fonds dédiés	31 200	31 200
Provisions pour charges		271 164
Dettes	31 060	228 736
TOTAL	806 512	1 007 141

L'augmentation des fonds propres et des fonds reportés (+268 k€) correspond à celle de l'actif immobilisé. Elle s'explique par les legs et donations acceptés et non dénoués à la fin de l'exercice.

Les fonds dédiés de **31 200€** correspondent dans le détail :

- aux frais de gestion stockés, non utilisés sur l'exercice : 12 600€.
- Au solde d'opérations de mécénat à reverser à SNL Hauts-de-Seine :
 - o 3 600€ accordés par Vestiaire Vaucresson (ce montant est destiné à financer une opération dans la commune suscitée)
 - o 15 000€ accordés par Grosvenor en 2018 et réaffectés en 2022 sur une opération livrée en février 2024. Elle concerne la réhabilitation d'un logement type F1 situé rue Le Nôtre à Vaucresson.

La provision sur charge a été reprise en 2024, le legs d'avoirs bancaires ayant été cédé puis reversé à SNL Essonne.

Les dettes correspondent principalement à la dette en compte-courant vis-à-vis de SNL Union (20 k€) et de dettes fournisseurs (10 k€). Elles sont fortement diminuées au règlement de comptes courants de SNL départementales (pour un total de 195 k€).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Fédération des associations

Solidarités Nouvelles pour le Logement

SNL-Union – 3 rue Louise Thuliez – 75019 Paris

01 42 41 22 99 – contact@solidarites-nouvelles-logement.org

www.solidarites-nouvelles-logement.org

